



Bruxelles, le 16 février 2022

CM 1778/22

EJUSTICE
JAI
JURINFO
COPEN

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant:	XAVIER THOREAU xavier.thoreau@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+32.2-281.45.12
Objet:	Groupe de travail sur e-Justice (Proposition Numérisation de la Justice)
Date:	28 février et 1 ^{er} mars 2022
Heure:	10:00, 10:00
Lieu:	CONSEIL BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS Rue de la Loi 175, 1048 BRUXELLES

Format: 1+1 pour les délégations, 2+2 pour la présidence, la Commission et le SGC

La réunion se déroulera dans la "zone certificat COVID"

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation par la Commission du système e-CODEX et du système de gestion des dossiers eEDES
3. Proposition de règlement relatif à la numérisation de la coopération judiciaire et de l'accès à la justice dans les affaires transfrontières civiles, commerciales et pénales et modifiant certains actes dans le domaine de la coopération judiciaire
14850/21 +ADD 1 + ADD 2 + ADD 3 REV 1 + ADD 4
WK 938/2022

- a. Champ d'application des dispositions relatives à la communication entre autorités compétentes et personnes physiques ou morales
- b. Communication entre autorités compétentes et personnes physiques ou morales (suite et fin) – Obligation d'accepter les communications électroniques (article 6)
- c. Dispositions communes relatives aux signatures et cachets électroniques et aux effets juridiques des documents électroniques
 - i. Signatures et sceaux électroniques (article 9)
 - ii. Effets juridiques des documents électroniques (article 10)
- d. Dispositions de mise en œuvre (articles 12§1 à 16)
- e. Audition par visioconférence ou une autre technologie de communication à distance – Champ d'application et conditions
 - i. En matière civile et commerciale (article 7)
 - ii. En matière pénale (article 8)
- f. Autres dispositions
 - i. Paiement électronique des frais en matière civile et commerciale (article 11)
 - ii. Contrôle et évaluation (article 17), informations à communiquer à la Commission (article 18), application dans le temps (article 12§2 à §6, 24 à 25)

4. Questions diverses

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des Délégués.